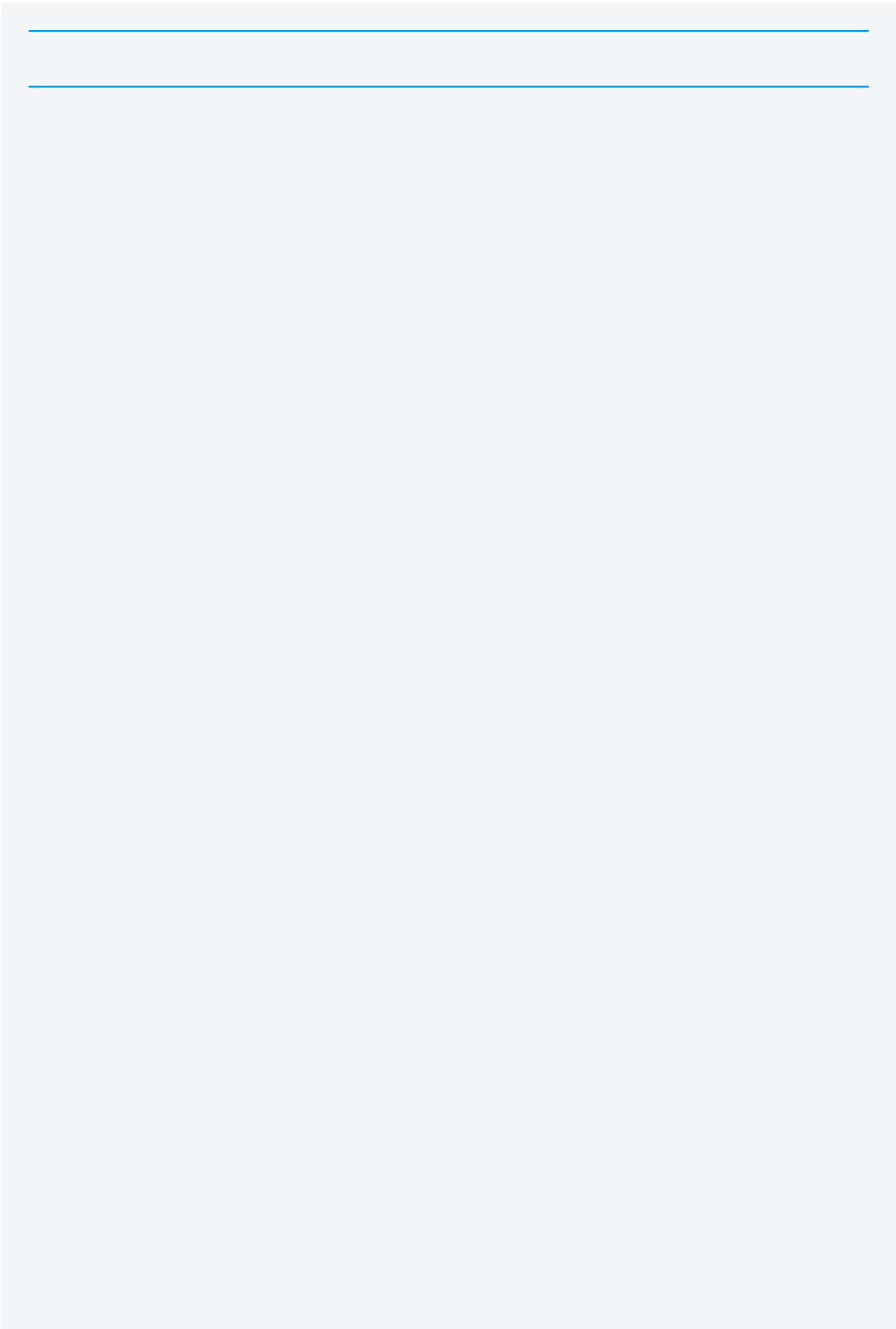


La plus haute aspiration

Un appel à l'action en
faveur des droits humains

2020

Or, les droits humains sont attaqués de toutes parts et aucun pays n'est épargné. Nombreux sont ceux qui font fi de ces droits et, dans beaucoup d'endroits du monde, nous constatons des violations flagrantes et systématiques des droits humains, une impunité généralisée, la multiplication des discours de haine et la recrudescence de la misogynie, de l'exclusion et de la discrimination, la polarisation de la société et la disparition de la civilité, la dégradation de l'environnement, un accès inégal aux ressources et une inégalité des chances. Nous constatons également que les droits humains sont instrumentalisés à des fins politiques. Parallèlement, de grandes tendances, telles que la crise climatique, la croissance démographique et l'urbanisation rapide, font évoluer nos modes de vie. Celles et ceux qui sont laissés pour compte ont peur. Bien trop souvent, les dirigeants s'en prennent les uns aux autres à des fins politiques et la confiance qui régnait entre la population et certains dirigeants s'est érodée. Dans le même temps, le monde actuel offre des perspectives sans précédent. Des avancées technologiques



Le présent Appel à l'action fixe des principes directeurs généraux et définit sept de ces domaines: 1) les droits au cœur du développement durable ; 2) les droits en période de crise ; 3) l'égalité des genres et l'égalité des droits pour les femmes ; 4) la participation citoyenne et l'espace civique ; 5) les droits des générations futures, en particulier la justice climatique ; 6) les droits au cœur de l'action collective ; 7) de nouveaux possibles pour les droits humains. Dans chacun de ces domaines, nous pouvons prendre ensemble, dans un avenir proche, des mesures permettant de progresser dans l'application des droits humains.

Je suis déterminé à mettre tous les moyens de mon cabinet et du système des Nations Unies au service de l'Appel à l'action que nous lançons aujourd'hui et à appuyer ainsi sans relâche les travaux essentiels que mène la Haute Commissaire aux droits de l'homme. Dans le cadre d'une étroite coopération entre mon cabinet

et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, nous établirons en outre un mécanisme de coordination qui veillera à ce que nous donnions suite à cet Appel à l'action. Il faut souligner que les droits humains relèvent de la responsabilité de chacun des acteurs du système des Nations Unies et que la culture de ces droits doit être ancrée dans toutes nos activités, aussi bien sur le terrain qu'au niveau régional et au Siège. Je compte en particulier sur nos responsables œuvrant sur le terrain, notamment les chefs de mission et les coordonnateurs résidents, pour apporter leur contribution.

Je me réjouis à l'idée de collaborer avec tous les gouvernements et partenaires. Ensemble, nous viserons à concrétiser le présent Appel à l'action et ainsi à aider tous les habitants du monde à concrétiser – pour reprendre les mots de la Déclaration universelle – « la plus haute aspiration » de l'humanité.

DES DROITS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aborder le développement sous l'angle des droits humains, c'est la garantie d'un résultat plus durable, plus tangible et plus efficace. De ce fait, ces droits irradient l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable reposent sur les droits économiques, civils, culturels, politiques et sociaux et sur le droit au développement.

Objectifs universels et indivisibles, dans lesquels l'égalité et l'inclusion prennent une place prépondérante, ils s'inscrivent par leur esprit et par leur lettre même dans la droite ligne de nos

engagements en matière de droits humains. Il s'agit en effet d'imaginer un monde dans lequel tous et toutes disposent non seulement des conditions matérielles pour exercer leurs droits, mais aussi des moyens de participer activement à la prise des décisions qui les concernent. Là où règne l'égalité des chances et des choix et où chacun peut exercer ses droits, personne n'est laissé de côté. Cette promesse nous met en demeure de combattre l'inégalité dans toutes ses dimensions et d'éliminer toutes les formes de discrimination. Il est inadmissible que certains voient leur horizon limité en raison de leur âge, de leur genre, de leurs origines, de leur apparence, de

leur lieu de résidence, de leur pratique religieuse, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Il nous faut comprendre et écouter les

- Continuer d'améliorer la culture de l'Organisation, en s'appuyant sur les initiatives existantes – notamment Les droits de l'homme avant tout et la suite donnée au rapport Rosenthal – qui placent la prévention, la protection et les droits humains au cœur des efforts de sensibilisation,

ÉGALITÉ DES GENRES ET ÉGALITÉ DES DROITS POUR LES FEMMES

L'universalité des droits humains restera un vain mot tant que la moitié de l'humanité continuera de se heurter à la violence, à la misogynie, à l'exclusion, aux inégalités ataviques, à la dépendance économique et aux autres formes de discrimination qui sont le lot quotidien de nombreuses femmes et filles.

La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde. Les femmes devraient avoir les mêmes perspectives et les mêmes possibilités que les hommes. Pourtant, aucun pays au monde n'a atteint la pleine égalité des genres. On constate dans le monde entier un recul des droits humains des femmes, un nombre alarmant de féminicides, des attaques contre les défenseuses des droits humains et des lois et politiques discriminatoires. La misogynie est le dénominateur commun de l'extrémisme violent. Les écarts persistent et la situation stagne de manière évidente en ce qui concerne la participation des femmes

aux responsabilités politiques, la paix et la sécurité, et l'affranchissement économique. Cette régression répond en fin de compte à des raisons politiques. C'est une question de pouvoir. La promotion et la protection des droits humains des femmes dans tous les domaines d'activité, loin d'être une pièce rapportée dans l'action de l'Organisation, doit être considérée comme le socle même de ses valeurs et objectifs. Trop longtemps, les politiques et les lois ont été en grande partie façonnées à travers le prisme d'une moitié seulement de l'humanité. Ce fait est lourd de conséquences non seulement pour les droits des personnes, mais aussi pour l'architecture même de nos institutions, la formulation de nos problématiques et les solutions recherchées au niveau mondial. La solution passe par un changement de paradigme : nous devons bâtir en connaissance de cause des systèmes socioéconomiques, de gouvernance et de sécurité dans lesquels chacun et chacune trouve son compte. Cela vaut aussi pour l'Organisation. À cette fin, nous prendrons les mesures suivantes :

-
-
- Engager un dialogue avec les États Membres et leur apporter un appui, afin qu'ils rendent leurs politiques et leurs lois plus favorables à l'égalité des genres et à l'égalité des droits pour les femmes, notamment par l'abrogation des lois discriminatoires et l'adoption de lois positives, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans tous les domaines, la protection de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents et la

LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'ESPACE CIVIQUE

La société est plus forte et plus résiliente quand les femmes et les hommes prennent réellement part à la vie politique, économique et sociale et participent à la prise des décisions politiques qui influent sur leur quotidien, notamment en ayant la possibilité d'accéder à l'information, de contribuer au dialogue, d'exprimer leur désaccord et de se rassembler pour faire entendre leur point de vue. Tout cela passe par l'exercice du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

On voit pourtant bien trop souvent se rétracter l'espace ouvert à cette participation citoyenne. Les lois répressives se multiplient, des restrictions étant chaque jour apportées à la liberté d'expression, de participation, de réunion et d'association. Les journalistes et les défenseurs des droits humains, tout particulièrement les femmes, font l'objet de menaces croissantes. Les nouvelles technologies ont certes permis à la société civile de mieux s'organiser, mais elles ont aussi donné aux autorités des prétextes pour contrôler les allées et venues de chacun et restreindre la liberté des médias, sous couvert

de queeticulpoe qpu8514.9h)-5 (i)-Lang 8è Tm6i 44.8t 6.8

LES DROITS DES GÉNÉRATIONS FUTURES, EN PARTICULIER LA JUSTICE CLIMATIQUE

Les promesses énoncées dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme s'adressaient clairement autant aux générations futures qu'à la génération de l'époque. Et pourtant nous risquons de ne pas les tenir. L'urgence climatique met en péril les droits et la dignité de millions de personnes dans le monde, y compris celles qui sont encore à naître. Elle menace l'existence même de certains États Membres, en particulier les petits États insulaires.

DE NOUVEAUX POSSIBLES POUR LES DROITS HUMAINS

L'ère numérique ouvre à l'humanité de nouvelles perspectives en matière de bien-être, de connaissance et de découverte. Les technologies numériques sont autant de nouveaux outils qui nous permettent de plaider en faveur de nos droits, de les défendre et de les exercer. Les progrès de la médecine et des sciences portent en eux la promesse de vies plus longues et meilleures.

l'identification numérique et la biotechnologie, ne
doivent pas servir à remettre en cause les droits